

CONTRAT PEDAGOGIQUE

Entre:

L'école de Génie industriel 46 avenue Félix Viallet 38000 Grenoble Représentée par Pierre DAVID, Responsable pédagogique 1^{ère} année BRI

d'une part,

Et

Monsieur Lucas Matuszczak

d'autre part

est conclu le présent contrat :

ARTICLE 1: NATURE et OBJET DU CONTRAT

Le jury de première année qui s'est réuni le 12/07/2021 a autorisé le redoublement de Lucas Matuszczak sur la base des conditions suivantes :

Les notes des UE suivantes sont conservées pour l'année 2021-2022 :

- UE Génie industriel expériences et méthodes
- UE Projets Semestre 1
- UE Économie et sociologie
- Matière GIP semestre 5
- UE GIP S6
- UE IFIS
- UE ISR
- UE Organisations industrielles
- UE Développement personnel et international Semestre 6
- UE Développement personnel et international Semestre 5
- UE Mathématique et informatique décisionnelles

Les UE non validée en 2020-2021 seront repassées en 2021-2022 :

36 UC 162 UE Analyse financière (UE Mesure des performances et décisions) (UE à valider avec le programme de dette) BE ok UE Modélisation mathématique et informatique Base elle ok

L'étudiant choisit de repasser en 2021-2022 les UE supplémentaires suivantes:

Fait en 2 exemplaires à Grenoble, le 09/09/2021

L'étudiant

Le responsable pédagogique de 1ère année